

# Avis public | Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

## **Avis d'entrée en vigueur Règlement numéro VM-150-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 15 décembre 2025 le *Règlement numéro VM-150-23 modifiant le règlement numéro VM-150 quant à la tarification pour l'utilisation de l'écocentre applicable aux particuliers, aux commerces, aux industries et aux institutions.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Maude Gosselin-Bouffard  
Avocate